



Département du PUY-DE-DOME

MAITRE D'OUVRAGE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE DE
LA BASSE LIMAGNE

MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE
PROTECTION AU CAPTAGE D'ARGNAT

COMMUNE DE SAYAT

3- Dossier loi sur l'eau

*au titre du code de l'environnement
article L.214-1 à 6*

MHU 96 353 X / 09 04

DECEMBRE 2014